



PARTENAIRE



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

Étudiants : à vous les offres **préférentielles***.

* Les offres préférentielles sont réservées aux étudiants de l'IESEG. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF) et de la présentation des pièces justificatives.

GÉRER VOTRE BUDGET

FORMULE INDIVIDUELLE⁽²⁾

OPTIMAL⁽²⁾

Le tout-compris



Un conseiller dédié en agence Caisse d'Epargne



Banque à Distance^{(3)*}



Autorisation de découvert⁽⁴⁾



Éxonération des agios (intérêts débiteurs) jusqu'à un solde -1000 €⁽⁵⁾



Protection des moyens de paiement, clés, papiers d'identité⁽⁶⁾



Paiements et retraits illimités France et international en euro et en devise⁽⁷⁾



Virements instantanés gratuits



Accès étendu par téléphone de 7h à 22h, 6 jours/7



Carte Visa PREMIER

Egalement disponible avec les cartes Visa Classic et Visa Classic à contrôle de solde⁽⁸⁾.

**VOTRE AVANTAGE
PARTENAIRE :**

**1 €/MOIS⁽¹⁾⁽²⁾
PENDANT 6 ANS**

* Services gratuits à l'unité. **(1)** Les offres préférentielles sont réservées aux ayants droit, étudiants de l'IESEG. Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne Ile-de-France (CEIDF) et de la présentation des pièces justificatives. **(2)** Offre valable du 1/01/2022 au 31/12/2022 pour toute première ouverture d'un compte de dépôt et réservée aux prospects lors de la souscription. L'offre "Formule Optimal" est une offre groupée de services, composée d'un socle de services bancaires. Voir détail des Formules dans la brochure tarifaire. Cette tarification est valable pendant 6 ans. Au-delà, coût selon la tarification en vigueur. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF. **(3)** Sous réserve d'abonnement au service de Banque à Distance «Direct Ecureuil» et de la compatibilité de votre équipement (smartphones ou tablettes). L'accès au site Caisse d'Epargne et les applications pour smartphones et tablettes numériques (Windows, IOS, RIM, Android) sont gratuites hors coût de connexion. **(4)** Uniquement pour les clients majeurs. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF. Le montant octroyé sera défini en fonction de l'analyse préalable de votre situation financière. Les périodes de découvert ne peuvent excéder chacune 30 jours consécutifs, le compte devant redevenir créditeur entre chaque période. **(5)** Uniquement pour les clients majeurs. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF. **(6)** L'Assurance sur Compte est un contrat de BPCE Assurances, Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350.663.860. Entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 88, avenue de France - 75641 Paris Cedex 13. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. **(7)** Service Option Internationale Formule 3, voir détail du service dans les conditions tarifaires. **(8)** La Carte Visa Classic à contrôle de solde (carte à autorisation quasi-systématique) est commercialisée auprès des mineurs de 12 à 17 ans révolus.



+ DES **CADEAUX** DE BIENVENUE

80 €⁽¹⁾
OFFERTS

Un abondement
de bienvenue de 80 € sous
réserve de l'ouverture d'un
compte de dépôt⁽¹⁾.

Jusqu'à 100 € offerts en
bons d'achat e-commerce
sous réserve de l'ouverture
d'un compte épargne⁽²⁾.

100 €⁽²⁾
OFFERTS

(1) Offre réservée aux étudiants de l'IESEG, valable jusqu'au 31/12/2022 pour l'ouverture d'un compte de dépôt à la CEIDF par un prospect majeur. Les 80 € sont versés sur le compte de dépôt le 4^e mois suivant la souscription définitive du contrat en l'absence d'incident de paiement. Le compte de dépôt devra également enregistrer des mouvements créditeurs et débiteurs qui reflètent une activité économique : paiements par carte bancaire, domiciliation de revenus, prélèvements externes, etc. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF. **(2)** Offre réservée aux étudiants de l'IESEG, valable jusqu'au 31/12/2022 pour l'ouverture d'un compte d'épargne à la CEIDF par un prospect majeur. Bons d'achat sous forme de codes de 10 à 50 € selon les enseignes partenaires, à valoir sur 240 sites partenaires. Un code attribuable par enseigne dans la limite des stocks disponibles (valable hors frais de port). Chaque bon sélectionné est valable 1 mois à compter de sa commande sur le site dédié. La cagnotte de bons sera attribuée le 4^e mois suivant la souscription définitive du contrat et valable 6 mois à compter de son attribution. Voir conditions en agence. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF.

- › TAEG fixe : 0 %.
- › Montant total dû par l'emprunteur : 4 800 €.
- › Mensualités : 100 €.
- › Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

OFFRE **COUP DE POUCE**

CRÉDIT CONSO DE 500 € À 5 000 €

0% TAEG FIXE⁽¹⁾,

FRAIS DE DOSSIER OFFERTS

Souscription entre le 1/01/2022 et 31/12/2022

pour les étudiants et apprentis.



Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle : Pour un crédit à la consommation de 4 800 € sur 48 mois au taux débiteur annuel fixe de 0 %, **48 mensualités de 100,00 €**. **Taux Annuel Effectif Global fixe de 0 %** Frais de dossier de 0 €. Coût de l'assurance décès et perte totale et irréversible d'autonomie facultative : 1,30 € par mois⁽²⁾ qui s'ajoute à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 62,40 €. Taux annuel effectif de l'assurance : 0,64 %. **Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 4 800 €.**

(1) Sous réserve d'acceptation par votre Caisse d'Épargne. Offre réservée aux étudiants et apprentis majeurs, résidant en France métropolitaine. L'emprunteur dispose d'un délai légal de rétractation de 14 jours. Offre valable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclus, pour un crédit consommation de 500 à 5 000 € sur une durée de 4 à 120 mois au TAEG fixe de 0 % l'an.

(2) Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client âgé de 25 ans, assuré en Décès, en Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et en Incapacité Totale de Travail (ITT). Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge, et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. L'assurance emprunteur proposée par la CEIDF est un contrat d'assurance de CNP, entreprise régie par le Code des assurances.

- › TAEG fixe : 0,59 %.
- › Montant total dû par l'emprunteur : 10 120,80 €.
- › Mensualités : 210,85 €.
- › Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

FINANCER **VOS ÉTUDES**

CRÉDIT ÉTUDIANT

0,59% TAEG FIXE⁽¹⁾

Souscription entre le 1/01/2022 et 31/12/2022



Les études sont parfois coûteuses et il est souvent nécessaire de recourir à un prêt pour couvrir les frais de scolarité et les dépenses courantes. C'est pourquoi à la Caisse d'Épargne, nous proposons un prêt pour financer vos études à un taux spécifique.

Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle : pour un crédit à la consommation de 10 000 € sur 48 mois au taux débiteur annuel fixe de 0,59 % - 48 mensualités de 211,32 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 0,59 %. Frais de dossier 0 €. Montant total dû par l'emprunteur hors assurance facultative : 10 120,80 €. Coût de l'assurance CNP facultative : 2,70 € par mois⁽²⁾ qui s'ajoutent à la mensualité. Montant total de l'assurance facultative sur la durée du prêt : 129,60 €. Taux Annuel Effectif de l'Assurance : 0,63 %⁽²⁾.

(1) Offre réservée aux personnes âgées de 16 à 28 ans, sur présentation d'un certificat de scolarité ou d'une carte d'étudiant en cours de validité. Montant maximum emprunté : jusqu'à 60 000 € pour une durée de 12 à 120 mois ; frais de dossiers offerts. Pour les personnes de moins de 18 ans, le prêt est souscrit par les représentants légaux. Taux valable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Au-delà de cette date, renseignez-vous auprès de votre Conseiller. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la CEIDF. **(2)** Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client âgé de 18 à 28 ans, assuré en Décès, en Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et en Incapacité Totale de Travail (ITT). Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge, et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. L'assurance emprunteur proposée par la CEIDF est un contrat d'assurance de CNP, entreprise régie par le Code des assurances.

- › TAEG fixe : 0 %.
- › Montant total dû par l'emprunteur : 1 000 €.
- › Mensualités : 27,78 € sauf la dernière 27,70 €.
- › Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

FINANCER VOTRE PROJET

CRÉDIT À LA CONSOMMATION
1 000 € À 0% TAEG FIXE⁽¹⁾,
FRAIS DE DOSSIER OFFERTS



Un coup de pouce idéal pour financer en partie le permis de conduire ou tout autre projet comme l'achat d'un ordinateur portable, des frais d'installation, la scolarité...

Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle : Pour un crédit à la consommation de 1 000 € sur 36 mois au taux débiteur annuel fixe de 0 %. 35 mensualités de 27,78 € et une dernière échéance de 27,70 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 0 %⁽¹⁾. Frais de dossier de 0 €. Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 1 000 €. Coût de l'Assurance facultative 0,27 € par mois⁽²⁾ qui s'ajoute à la mensualité. Montant total de l'assurance facultative sur la durée du prêt : 9,72 €. Taux Annuel Effectif de l'Assurance : 0,63 %⁽²⁾.

(1) Offre promotionnelle réservée aux étudiants majeurs de l'IESEG et valable jusqu'au 31/12/2022, pour un crédit à la consommation de 1 000 € (durée 12 à 36 mois), frais de dossier offerts. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF. Le coût du crédit (intérêts) est pris en charge par la CEIDF. **(2)** Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client âgé de 18 à 28 ans, assuré en Décès, en Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et en Incapacité Totale de Travail (ITT). Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge, et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. L'assurance emprunteur proposée par la CEIDF est un contrat d'assurance de CNP, entreprise régie par le Code des assurances.

GÉRER VOS COMPTES

VOTRE APPLICATION MOBILE
pour gérer tout ça, et en plus,
elle est **GRATUITE*** :



Principales fonctionnalités :

- > Gérer votre compte
- > Effectuer vos virements
- > Consulter le plafond
et le disponible de votre carte
- > Faire opposition sur votre carte
- > Bloquer et débloquer les fonctions
paiement et retraits à l'étranger
- > Activer votre paiement mobile...

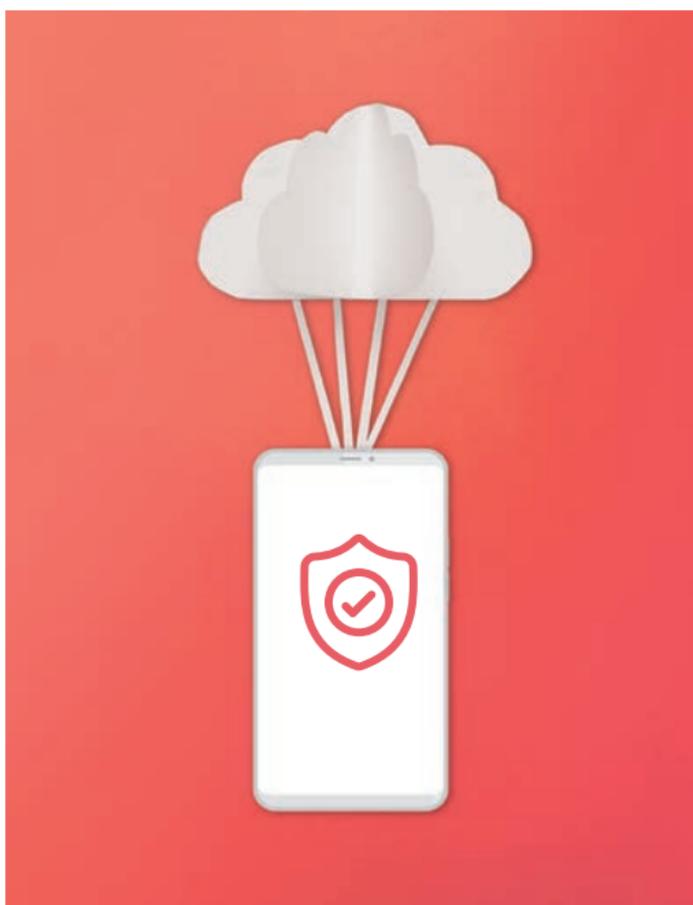
> **Téléchargez** l'application Caisse d'Épargne
correspondant à votre smartphone :



* Sous réserve d'abonnement au service de banque à distance «Direct Ecureuil» et de la compatibilité de votre équipement. L'accès au site Caisse d'Épargne ainsi que les applications pour smartphone et tablettes numériques sont gratuites hors coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet ou votre opérateur de téléphonie mobile.

SÉCURISER VOS OPÉRATIONS

AVEC SÉCUR'PASS,
c'est simple, pratique & **GRATUIT :**



Ajout de bénéficiaire, virement, signature à distance ...

Je sécurise mes opérations
avec mon mobile.

Comment activer Secur'Pass ?



Consultez
notre dépliant
numérique,

ou découvrez
notre tuto sur
Youtube...



Pour prendre un rendez-vous avec un conseiller
dans les agences Caisse d'Épargne,

 **01 71 09 61 14***,

 **agence.la-defense@ceidf.caisse-epargne.fr**

ou rencontrez-le directement à l'agence,

 **13-14, place de La Défense, 92400 Courbevoie,**
située à proximité de l'école.

 Ouverture de l'agence les mardi, mercredi et vendredi
de 9h30 à 13h15 et de 14h à 17h30,
le jeudi de 9h30 à 13h15 et de 15h à 18h30,
le samedi de 9h à 13h et de 13h45 à 16h15.

 **www.caisse-epargne.fr** **

Pour en savoir plus, flashez



* Prix d'un appel local depuis la France métropolitaine. Accès les lundi, mardi et mercredi de 10h30 à 17h00, le jeudi de 10h30 à 16h15 et le vendredi de 10h30 à 14h30.

** Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées dans notre notice d'information sur la protection des données personnelles, consultable en cliquant directement et à tout moment sur notre site Internet : www.caisse-epargne.fr/protection-donnees-personnelles, ou encore sur simple demande auprès de votre agence.

Délégué à la Protection des Données : Caisse d'Épargne Ile-de-France – Délégué à la Protection des Données (55) - 26/28, rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 Paris Cedex 13.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France - 26/28, rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13 - Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance - Siège social : 19, rue du Louvre - 75001 Paris - Capital : 2 375 000 000 euros - 382900942 RCS Paris Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200.

Réf. : 139-DP-01/22-3064